

	CIG Petite Couronne Service EIPRP- Service de Médecine préventive	Date : 08/06/2020 Version :V0 Rédacteurs : CB/EB/JDP/MF/S R/ZC
	Plan de reprise pour les Piscines	

Contexte :

La transmission du coronavirus se fait à partir de personnes déjà infectées, malades ou porteuses asymptomatiques via l'émission de gouttelettes (5 à 10 µm) contenant du virus lors de la toux, de l'éternuement ou simplement en parlant.

Ces gouttelettes atteignent la muqueuse respiratoire ou la conjonctive d'une autre personne, à une distance d'environ deux mètres, voire plus, et elles peuvent également se déposer sur des objets et être ainsi transférées à une autre personne lorsqu'elle entre en contact avec ces objets.

Néanmoins des données scientifiques montrent une contamination des espaces clos à distance des patients émetteurs, en particulier lorsque cet espace est petit.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez contacter la cellule spéciale du CIG : coronavirus@cig929394.fr

Objet de la fiche :

- Fournir des conseils sur les conditions de reprise d'activité des piscines
- Prévenir les risques de transmission du coronavirus dans les installations collectives comme les vestiaires, salle de repos, bureau partagé, locaux techniques.

Items	Préconisations
Organisation générale	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre obligatoire le port du masque pour tout public entrant dans l'établissement (usagers et entreprises extérieures) • Equiper en masques grand public l'ensemble du personnel sauf pour les interventions de secourisme • Anticiper les besoins en équipement de protection individuelle (masques, gants pour l'entretien) afin de disposer de stock suffisant au regard du protocole sanitaire • Limiter la fréquentation de l'établissement en définissant une Fréquentation Maximale Instantanée (FMI) qui tient compte du volume et de la dimension de l'établissement. Il est recommandé de fixer la FMI à 2 baigneurs pour 3m² de plan d'eau voire 1 baigneur pour 2m². • Veiller à contrôler la bonne application par les usagers des règles d'hygiène et de distanciation physique imposées dans l'établissement. • Suspendre l'utilisation des fontaines à eau, des distributeurs de boissons et friandises ainsi que les distributeurs d'articles de natation. • Si une personne présente des symptômes représentatifs du coronavirus (toux, fièvre, frissons, douleurs musculaires, essoufflement ou difficulté à respirer, maux de gorge, perte du goût et ou de l'odorat, céphalées et ou fatigue) l'inviter à ne pas se rendre dans l'établissement. • Les contraintes imposées par la crise sanitaire peuvent accentuer les

Items	Préconisations
	<p>exigences et l'agressivité du public vis-à-vis du personnel (stress lié au risque de contamination, attente trop longue, non respect des gestes barrières etc.)</p> <p>> Informer les usagers des changements d'organisation induits par la crise sanitaire.</p> <p>> Ne pas laisser un agent isolé.</p> <p>> Mettre en place une organisation de gestion du public difficile (intervention du responsable, appel de la police, présence de personnel de sécurité etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aérer les locaux plusieurs fois par jour (ouverture des fenêtres, baies vitrées, volets oscillants), a minima avant l'arrivée des premiers usagers et après le départ des derniers usagers. • Ne pas utiliser de ventilateur ou de brumisateur collectif. • Procéder à un entretien conformément aux règles techniques préconisées des systèmes de ventilation. Porter une attention particulière à la maintenance des filtres. • Augmenter au maximum l'apport d'air neuf. Limiter le recyclage d'air. • Laisser fonctionner le système de ventilation même la nuit sans réduction de débit. <p>Cf fiche réflexe Ventilation/climatisation</p>
<p>Information/formation des agents sur le protocole sanitaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Transmettre les informations nécessaires aux agents : <p>> Information sur le risque biologique, les gestes barrières et mesures de prévention.</p> <p>> Diffusion des protocoles sanitaires par poste.</p> <p>> Affichage des informations</p> <p>> Formation aux nouvelles techniques de travail et organisations.</p> <p>> Formation secourisme adaptée au contexte épidémique SARS Cov 2</p>
<p>Communication aux usagers pour les informer des conditions d'accueil</p>	<p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'équiper de 2 masques de protection (un pour entrer dans l'équipement, le second pour en sortir), • Un sac de petit format pour contenir les effets personnels, • Une gourde personnelle et en-cas si besoin (distributeurs de boissons et friandises condamnés), etc. • Pas d'utilisation d'accessoires de baignade (ceinture, planche, palmes, etc.) <p>En cas de symptômes liés au coronavirus ne pas se rendre à la piscine</p> <p>> Prévoir un affichage sur le site internet de réservation et aux entrées de l'établissement de l'ensemble de ces mesures.</p> <p>> Informer les usagers des dispositions d'accueil dès leur arrivée sur le parking.</p> <p>> Définir les conditions d'accueil des associations et clubs sportifs.</p>
<p>Utilisation des espaces et matériels partagés jauge d'accueil/ phase d'entretien/ mutualisation du matériel dans le respect des exigences sanitaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Éviter la mutualisation des talkies-walkies, poste informatique, téléphone, matériel d'entretien. Dans le cas contraire procéder au nettoyage entre chaque agent en utilisant des lingettes désinfectantes. • Fixer une jauge d'effectif dans les locaux partagés par les agents (4 m2 par agent quand activité statique). <p>Limiter le nombre d'agents dans les locaux sociaux (vestiaires, réfectoire et salle de repos) en début et en fin d'activité en organisant des horaires de démarrage et des pauses échelonnés. Aussi, lors de la pause méridienne, les agents devront utiliser exclusivement de la</p>

Items	Préconisations
	<p>vaisselle individuelle pour la prise des repas.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition des casiers vestiaires à double compartiment pour ne pas mélanger les vêtements de ville avec les vêtements de travail. • Mettre à disposition du savon et des essuie-mains jetables. • Ne pas accoler les serviettes de bains individuelles. • Renforcer les fréquences de passage pour l'entretien des locaux sanitaires pour le personnel (points de contact, sols, douches, éviers, WC).
<p>Accueil</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre obligatoire le lavage des mains à l'entrée de l'établissement en mettant à disposition des distributeurs de gel hydro-alcoolique. • Encourager la réservation en ligne. • Privilégier le paiement sans contact. • Dans les zones d'attente, mettre à la disposition des personnes à mobilités réduites des sièges faciles d'entretien espacés d'au moins 1 mètre entre eux. • Eviter l'utilisation de badge d'accès partagé par les baigneurs. • Equiper le comptoir d'accueil d'écrans de séparation transparents (type panneau de plexiglas). • Accueillir un seul usager à la fois à la caisse. En cas d'accueil d'un groupe ou d'une famille : Faire patienter les autres personnes dans une zone d'attente qui sera matérialisée au sol. • Matérialiser au sol la distanciation spatiale d'au moins 1 mètre et le rappeler par des messages appropriés. • Aménager les files d'attente dans la mesure du possible à l'extérieur du bâtiment. • Limiter le croisement des usagers en appliquant : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le principe de marche avant, ○ Un sens de circulation, avec la matérialisation au sol d'un couloir « aller » vers la baignade et un couloir « retour » de la baignade ○ La différenciation des entrées et sorties si possible, à défaut un marquage au sol peut permettre de séparer les flux. • Installer une poubelle garnie d'un sac à la sortie pour que les usagers puissent jeter leurs masques et mouchoirs à usage unique.
<p>Vestiaires/ Douches</p>	<p>Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lavage des mains à l'entrée, à la sortie des vestiaires, voire à la sortie directe des bassins, • Port du masque obligatoire dans les vestiaires, • Des poubelles garnies de sac pour le dépôt des masques à usage unique doivent être prévues avant la zone de douche (les poubelles à pédales ou sans contacts sont à privilégier dans l'établissement), • Condamner l'accès au sèche-cheveux et sèche-mains. <p>Effectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limiter le nombre de personnes pouvant accéder aux vestiaires <p>Organisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir la désinfection des vestiaires après chaque passage de groupe

Items	Préconisations
	<p>de personnes,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Privilégier l'usage de cabines individuelles (prévoir une information sur le temps de change) et de casiers vestimentaires identifiés pour chaque créneau de réservation, • Espacer les cabines utilisées ainsi que les casiers vestimentaires (ex. colonnes de casiers espacées d'1m) et condamner par un marquage explicite celles qui permettent de maintenir un espacement d'un mètre entre les usagers <p>Utilisation des sanitaires (douches, urinoirs, lavabos):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Condamner une partie des installations afin de respecter les règles de distanciation physique (par exemple : un équipement sur deux). • Alternier la condamnation des douches quotidiennement afin d'éviter une stagnation trop importante de l'eau chaude sanitaire en partie terminale du réseau, • Insister auprès des usagers pour respecter la douche savonnée avant et après la baignade, • Prévoir la possibilité de recloisonner les douches pour délimiter l'espace et protéger chaque usager et l'installation de distributeurs de savon liquide. <p>Protection des agents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lors du nettoyage/désinfection au jet de la douche et des plages, prévoir des tenues de travail adaptées et EPI adaptés : bottes, gants de ménage, lunettes de protection, tenue de travail et masque de protection. • Prévoir une procédure de gestion et d'entretien des tenues de travail des agents. • Rédiger un protocole de nettoyage adapté en évaluant les moyens humains nécessaires et révisant l'organisation du travail.
Surveillance des baignades	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir une procédure de premiers secours en période de crise sanitaire adaptée aux risques biologiques (validée par l'équipe avant l'ouverture) notamment lors de la prise en charge d'une victime en arrêt cardio-respiratoire. • Valider cette procédure par un collectif « sécurité sanitaire » intégrant les agents de l'équipement, les pompiers et le service de médecine préventive. <p>En cas d'intervention sur une personne en détresse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans l'eau, n'intervenir qu'en cas de suspicion de noyade avéré, dans les autres cas privilégier les moyens techniques (perches, bouées, tubes de sauvetage) afin de préserver la distance de plus d'un mètre avec la victime. Lors du remorquage de la victime, éviter le joue contre joue et s'équiper de protection type masque avec tuba frontal. <p>En cas de sortie de la victime hors de l'eau, un masque de protection respiratoire de type chirurgical (IIR) doit être porté par la personne tierce.</p> <p>En cas d'urgence non vitale, lors du soin privilégier une intervention de côté lorsque cela est possible et éviter le face à face.</p> <p>Prévention :</p>

Items	Préconisations
	<ul style="list-style-type: none"> • Port de gants à usage unique. • Port du masque de protection respiratoire de type chirurgical (IIR voire FFP2 lors de réanimation cardiorespiratoire) en cas de non respect de la distanciation physique (-1m). • Port de lunettes de protection lors des manœuvres de réanimation. • Mettre à disposition du personnel des solutions hydro-alcooliques pour la désinfection régulière des mains. • Retrait des équipements de protection des secouristes conformément aux bonnes pratiques. • Douche savonnée des secouristes après l'intervention. • Désinfecter le lieu de soins ainsi que le matériel de protection utilisé après utilisation. Eliminer les déchets de soins selon un circuit DASRI.
Bassins	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier le nettoyage des lignes d'eau depuis les plages, • Eviter la manipulation des chaînes de flotteurs, après manipulation se laver les mains (savon ou friction gel hydro alcoolique) • Mise en place et retrait des robots : <ul style="list-style-type: none"> - Désinfecter le système de manutention des robots, - Se laver les mains après utilisation des robots.
Gestion technique du traitement de l'eau et de l'air	<p><u>Dans le cas où la maintenance technique est réalisée par les agents de la collectivité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans la mesure du possible, éviter de circuler et de réaliser des maintenances techniques en présence des usagers. • Procéder à un nettoyage régulier des mains à l'eau et au savon. • Prévoir une aération régulière des locaux. <p>Pour les interventions techniques ou de réapprovisionnement des systèmes de traitements de l'eau : port des EPI contre le risque chimique avec notamment le port de masques à cartouche.</p> <p>Pour les interventions de contrôle, à plusieurs dans le local technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si le local est exigü, s'assurer que chaque agent porte un masque. • Dans le cadre de travaux physiques, respecter une distance de 5 m entre les agents ou porter un masque. • Se laver les mains après chaque manipulation de matériel partagé et ou commun. • Doter chaque agent de gants de nettoyage adaptés selon les préconisations de la Fiche de Données de Sécurité. Cette paire de gants de ménage est individuelle. <p><u>Intervention d'une entreprise extérieure :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Actualiser le plan de prévention établi entre la collectivité et l'entreprise intervenante. <p>Pour ce faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser une visite de la piscine avec le représentant de l'entreprise intervenante et le représentant de la collectivité. - Pour préparer cette visite, communiquer les protocoles sanitaires mis en place au sein de la piscine à l'entreprise intervenante. - Analyser avec l'entreprise intervenante les risques liés à la co-activité et en particulier les risques de contamination au Sars-Cov-2. <p><i>/ !\ La mise en place de protocole sanitaire peut engendrer de nouveaux risques ou créer des situations de travail isolé.</i></p>

Items	Préconisations
	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les mesures de prévention à mettre en œuvre (plages horaires d'intervention, équipements de protection). - Définir un protocole en cas de contamination d'un salarié ou d'un agent. Ce protocole comprendra les modalités d'information des deux parties ainsi que les médecins de travail/ prévention respectifs. - Créer un avenant au Plan de prévention comportant les mesures de prévention mises places et faire signer le document par les deux parties prenantes. <p>Pour plus d'informations, la fiche réflexe entreprise extérieure rassemble un ensemble de préconisations à mettre en œuvre dans le cadre du plan de prévention.</p>
Réception d'une livraison	<ul style="list-style-type: none"> • Actualiser le protocole de chargement/déchargement avec l'entreprise de livraison. • Se nettoyer les mains avant et après les réceptions de matériels. Ne pas toucher son visage avant de s'être lavé les mains. • Dans la mesure du possible, réaliser le rangement des livraisons par une seule personne en s'assurant de la mise à disposition d'aides mécaniques. Dans le cas contraire, s'assurer que tous les agents portent un masque. • Attendre que le livreur s'écarte d'une distance de 2 mètres de la zone de livraison avant de récupérer la livraison. • Ne pas demander de signature dans la mesure du possible. Sinon remplacer la signature par un autre dispositif d'accusé de réception de la marchandise (envoi d'un email ou sms faisant office). • Retirer les cartons et emballages. • Désinfecter le matériel (chariot de manutention, diable) ayant été manipulé avec une lingette désinfectante ou bien avec une lavette imprégnée de produit désinfectant selon la norme EN 14476.
Mesures spécifiques	
Espaces formes	<p>Fermer les espaces formes</p> <p>Prévoir la désinfection et/ou la mise en quarantaine du matériel prêté</p>

Sources :

Avis relatif au risque de transmission hydrique du SARS-CoV-2 dans l'eau des piscines publiques et leur environnement, Société française d'hygiène hospitalière SF2H, [09 mars 2020](#)

Avis relatif aux mesures barrières et de distanciation physique dans le cadre de la reprise de l'activité physique et sportive en période de déconfinement due à la pandémie Covid-19, Haut Conseil de la santé publique, [31 mai 2020](#)

[Recommandations sanitaires](#) relatives à la réouverture et au fonctionnement des piscines, ARS ile de France, [05 juin 2020](#)

[Guide](#) de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives DE Post-confinement lié à l'épidémie de Covid-19, Ministère des sports, 15 juin 2020